

# Remise à leur place des donneurs de leçon !

(... de la lecture de l'activité douanière  
par les faits et non par l'idéologie)



## Introduction

La Douane (DGDDI) se fait à nouveau étriller dans la « livraison » annuelle de la Cour des Comptes. Deux chapitres de griefs :

- mauvaise gestion des diverses fiscalités perçues par la Douane.
- gestion calamiteuse des coûteux moyens aéromaritimes.

Comme une impression de déjà vu, déjà lu, dans tout cela...  
À tel point que cela finirait presque franchement par « gaver ».

**Alors mettons les pieds dans le plat : les « hermines » de la rue Cambon ne racontent pas que des idioties**, bien au contraire. On ne va pas être d'accord sur tout, loin s'en faut.

Le prisme comptable est une chose (tout à fait respectable, y compris pour tout fonctionnaire qui se respecte), les enjeux du Service Public dans leur globalité en sont une autre !

### Sommaire

- introduction	p1
- fiscalité : plaidoyer pour le grand dynamitage ?	pp 2-3
- moyens aéromaritimes : crash et naufrage ?	p4
- Pour conclure	p4

**Non, ce qui pose vraiment problème, c'est que la Cour effectue une lecture idéologiquement libérale des politiques publiques**, en énonçant des contre-vérités.



## I – Fiscalité : plaider pour le grand dynamitage ?

Si les « Migaud boys » vont jusqu'au bout de leur logique, l'issue est assez simple : on vire tout cela ou presque, on dématérialise et on ferme les implantations en rafale. Ah, au passage, la Douane cesse d'être une administration comptable et refile le bébé à sa « grande sœur », la Direction des Finances Publiques (DGFiP). Et, bien sûr « recentrage » sur le cœur de métier !

Juste quelques éléments complémentaires soumis à la réflexion générale :



### a) « 3000 douaniers » affectés aux tâches fiscales

Sous entendu : c'est beaucoup trop : c'est avec ce genre de constat à l'emporte pièce qu'on s'aperçoit que la Cour est un organe idéologique.

#### La Douane ne coûte pas, elle rapporte

Trop de douaniers à la fiscalité ? La Douane perçoit 76 milliards d'euros de fiscalité indirecte par année.

Le coût d'intervention, c'est-à-dire le montant que coûte la structure administrative (salaires et moyens) se chiffre à 0,41 € pour 100 € d'impôts collectés. 41 centimes pour percevoir de l'impôt, sans lequel il n'y a pas d'hôpital public, d'écoles, de crèches, de trains régionaux ni même de... magistrats à la Cour des comptes.

#### Le coût de la Cour des comptes

Car oui, ça coûte de l'argent, un magistrat à la Cour des comptes assis sur son postérieur et ses certitudes idéologiques. Entre 4200 € net par mois pour un jeune magistrat et 9250 € pour un conseiller maître en fin de carrière. Pensez, ils sortent de l'Ecole Nationale d'Administration (l'ENA), et il faut les loger (et eux sont restés dans les beaux quartiers de Paris, on ne les a pas envoyés dans le 93).

Et ça rapporte ? Rien. Pas un centime. Que dalle. Walou.



### b) « Certaines taxes rapportent peu »

Et comment, pardi ! Mais peut-être faut-il rappeler aux magistrats de la Cour des comptes, qui ont dû sécher les cours de droit public à l'ENA, que ce n'est pas l'administration qui décide du périmètre des impôts. Mais la loi. Donc, s'il y a des observations, adressez-les au Parlement (ah mais, oui, l'Assemblée Nationale (AN) et le Sénat sont rive gauche ! Et la Cour rive droite ! Faut traverser la Seine – en crue.



### c) « effectifs nombreux à des tâches à faible valeur ajoutée »

Même remarque pour « l'emploi d'effectifs nombreux à des tâches à faible valeur ajoutée » : Prenons l'exemple de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE, ex-TIPP) : que voilà une taxe rentable !

#### Les régimes particuliers...

Mais depuis des années, le Parlement vote une série de régimes particuliers qui obligent les services à contrôler l'activité des utilisateurs finaux.

Cette année encore, le Parlement a – sous l'impulsion d'une députée (En Marche!!!) – créé une exonération pour les carburants utilisés pour la fabrication et l'entretien des navires.

#### ...incombent aux parlementaires

Quelques dizaines de millions d'euros vont donc entraîner une mobilisation accrue des services. Car faut-il le rappeler à la Cour, en matière de droits indirects, c'est l'exception, le particulier, qui crée un besoin d'emplois. Et la responsabilité en incombe au seul législateur.



## d) Le « Service Public de proximité »

La Cour reproche à l'administration de « n'avoir pas suffisamment modernisé leur réseau » et « d'avoir conservé un nombre important de bureaux locaux ». Quoi ? Pardon ? Les magistrats de la Cour se sont-ils rendus en Auvergne ? En Normandie ? Il ne reste maintenant même plus un bureau par département.

### La Douane a déjà beaucoup centralisé...

Puisque la Cour parle beaucoup de fiscalité, rappelons que la Douane a centralisé :

- au niveau national la fiscalité routière et une partie de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP),
- au niveau interrégional et régional, la fiscalité énergétique,
- ...et le dédouanement est en cours de centralisation, tandis que les Contributions Indirectes (CI) et la viticulture devraient suivre.

Voilà bien le discours ultralibéral dans toute sa mauvaise foi : voilà des années qu'on supprime, concentre, fusionne, à marche forcée, en détruisant les vies des agents au passage. Et ? S'il y a des problèmes, c'est que ça n'est jamais assez.

On privatise et libéralise depuis des années : ça ne marche pas ? C'est qu'on a pas libéralisé et privatisé assez. Mais que diront les FONCTIONNAIRES de la Cour des comptes quand il ne restera plus rien à privatiser, concentrer, supprimer ? La privatisation de la Cour des comptes ?

### ... aux dépends de l'utilisateur

Pas sûr que ce soit toujours le modèle rêvé en matière d'administration publique, y compris pour le premier « patron », à savoir l'utilisateur... Ici, petite dédicace à un certain nombre de services que l'administration s'apprête à fermer, au motif... qu'ils ont trop de travail ! Par ailleurs, être situé à 300 km du « théâtre d'opération », ce n'est pas forcément génial pour l'utilisateur. Par contre, pour un fraudeur potentiel...

Et l'hyperconcentration a clairement démontré des difficultés immenses de bon fonctionnement, principalement à cause des effectifs sous-dimensionnés.

Enfin (et là, c'est usant de le rappeler !), c'est facile d'asphyxier un service et ensuite de constater avec des larmes de crocodile qu'il n'arrive plus à fonctionner correctement. Faut-il rappeler combien de milliers d'emplois, la Douane a rendu depuis des années ?!?



## e) « Dématérialiser »

Voilà donc la baguette magique. Il ne s'agit, bien sûr, pas d'être contre le progrès... quand c'en réellement un !

Enfin, il faut rappeler ici qu'il faut donner aux services informatiques les moyens de fonctionner et c'est très loin d'être toujours le cas.



## f) « Recentrer sur le cœur de métier »

La formule est aussi belle que, parfois, creuse. Mais ce cœur de métier, quel est-il donc ? À notre sens, c'est l'appréhension (réelle) des flux, l'action fiscale et le contrôle. À lire les mots de la Cour des Comptes, on a plutôt l'impression qu'on nous incite quelque peu à nous en éloigner... Et bien, les « sages » vont être contents : c'est depuis des années l'orientation prise par notre propre administration.

**Soyons francs** : l'administration va se défendre de sa « lenteur » à réorganiser, en évoquant la casse sociale qui l'empêche de restructurer plus fort, car c'est bien cela qui est derrière. En réalité, l'administration se conforme peu ou prou aux exigences de la Cour. Le reproche, c'est de ne pas aller assez vite, assez fort, assez loin dans les suppressions de postes et d'implantations. Mais la réalité de l'État ne saurait être contenue entièrement dans le seul élément budgétaire de réduction des dépenses : il s'agit, aussi, d'organiser le service public sur un territoire, au service des populations de ce territoire. Et, surtout, nous ne comprenons pas cet acharnement contre la Douane, qui est une des administrations les plus rentables de ce pays. Et si le but, c'était ça ? Promouvoir la désorganisation du pays ? La Cour des comptes a-t-elle été définitivement annexée par le Mouvement des Entreprises De France (MEDEF) ?



## II – Moyens aéro-maritimes : crash et naufrage ?

C'est un peu le « marronnier » douanier de la Cour des Comptes.

**Parfois, on semble presque oublier** que, par essence, il s'agit de moyens coûteux qui représenteront toujours, et même avec la plus grande rigueur qui soit, une part lourde dans le budget de la Douane. Mais les côtes étant une frontière (et un espace à protéger et à surveiller), la Douane n'aurait guère de sens, amputée de cette compétence.

**Nous ne sommes pas d'accord** avec l'affirmation que la Douane n'a pas les capacités de gérer techniquement ce domaine. On serait même tentés de faire dans le raccourci grossier : si on prenait un chef de bord ou un pilote un tant soit peu « affûté » et doté de deux sous (c'est le cas de le dire!) de recul, qu'on lui collait un beau costume sombre et un rôle de gestionnaire de haut vol, il s'en tirerait peut être mieux que certains cadres d'un rang conséquent, qui nous ont emmené dans quelques fiascos retentissants. Parce que de tous les cas cités par la Cour, des Beechcraft aux moyens navals, comme exemples de mauvaise gestion financière, rappelons qu'ils relèvent de décisions prises par le haut encadrement, grassement payé, pas toujours douanier et maintenant décoré (suivez notre regard vers Lyon<sup>1</sup>).

**Là-dessus, on sera d'accord** avec la Cour : il y a eu des décisions très néfastes et même certaines qui posent question quant à une littérature assez aride, qu'on appelle « code pénal ». Là-encore, un point de diapason avec le rapport : l'administration est assez timide pour chercher des responsables, surtout quand ils sont assez hauts placés dans l'échelle administrative. C'est peut-être assez largement là que le bât blesse...

### Pour conclure...

**Le rapport de la Cour des comptes ressemble à une distribution des bons et (surtout) des mauvais points.** C'est un moment dans l'année administrative.

**Le politique peut l'ignorer**, au travers d'une réponse courtoise. En attendant que les feux des médias s'éloignent. Ces derniers traquent d'ailleurs parfois plus l'anecdote, dès lors qu'elle relève de la gabegie, que le fond.

**Mais un ministère ou l'autre peut également en faire son miel pour ses visions politiques.**

Car le rapport n'est, à l'évidence, pas qu'un jugement sur l'orthodoxie budgétaire, mais incarne bel et bien une recommandation politique.

Et c'est là un autre schéma bien connu : la Cour des comptes rend un avis d'orthodoxie budgétaire (loin de son rôle de *juge* des comptes publics), relayé par les fanatiques de l'ultralibéralisme et de l'austérité (ici, *Challenges*, dont nous reprenons les citations), puis le politique et l'administration s'appuient sur ces « recommandations » pour fermer des implantations et supprimer des emplois.

**SOLIDAIRES DOUANES réfute, sur le fond, les appréciations idéologiques de la Cour.** Nous dénonçons la vision de la fiscalité douanière et, plus largement, des services publics que porte ce rapport, basé sur des contre-vérités et qui adapte les faits aux conclusions déjà rédigées avant l'ouverture du dossier.

**Nous défendons au contraire un service public efficace** (et la Douane l'est, les faits le prouvent), implanté sur tout le territoire, au service de tous les citoyens.

Quant aux développements sur la douane aéromaritime : si mauvaise gestion il y a eu, elle est le fait de hauts fonctionnaires, énarques pour certains comme les magistrats de la Cour des comptes. Qu'ils règlent leurs comptes entre eux et ne se permettent pas de tirer de conclusions sur l'utilité des moyens douaniers.

Paris, le 9 février 2018

1 Voir notre communiqué : <http://www.solidaires-douanes.org/Quand-l-horreur-devient-legion>